

**Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire BE ?**

**La formation préparatoire à l’examen du permis de conduire BE (remorque) comporte plusieurs enjeux majeurs, tant en matière de sécurité routière que de réglementation et d’aptitude à la conduite.**

**1- Maîtriser la réglementation et la sécurité routière**

Connaître **les règles spécifiques** liées à la conduite d’un ensemble véhicule-remorque (signalisation, limitations de vitesse, distances de sécurité, etc…)

Comprendre **la législation sur le poids total autorisé en charge**

**(PTAC)** et les obligations liées à la conduite avec remorque.

Appliquer **les règles de chargement et d’arrimage**, essentielles pour la stabilité et la sécurité de l’ensemble routier.

**2 - Développer des compétences de conduite spécifiques**

**Maniabilité et maîtrise du véhicule** avec remorque : freinage,

accélération, prise de virage et manœuvres en marche arrière.

Gestion **de la trajectoire et des angles morts**, qui sont

complexes avec une remorque.

Apprentissage **des techniques d’attelage et de dételage**, pour

éviter tout risque d’accident ou de mauvaise fixation.

3-**Anticiper les risques et adopter une conduite responsable**

Prendre **en compte l’allongement des distances de freinage** dû au poids supplémentaire.

Apprendre à réagir aux situations d’urgence, comme le dérapage de la remorque

Sensibilisation **aux risques de fatigue et d’inattention**, particulièrement en cas trajets longs ou de conditions météorologiques difficiles.

**4- Réussir l’examen du permis BE**

**Une partie théorique** (code spécifique) qui évalue les connaissances en réglementation et sécurité

**Une partie pratique** incluant des vérifications techniques, des manœuvres spécifiques et un parcours en circulation.

**5- Faciliter l’accès à certains métiers et loisirs**

Le permis BE est **souvent requis pour les professionnels du transport léger** (artisanat, agriculture, forains, déménageurs)

Il permet aussi **de tracter légalement certaines remorques de loisirs** (caravanes, vans à chevaux, bateaux).

En somme, cette formation est essentielle **pour garantir une conduite sécurisée et responsable tout en respectant la règlementation**

**Le déroulement de la formation :**

La conduite d’une motocyclette présente de réelles spécificités qu’il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d’ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu’un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger

Vous allez effectuer avant tout début de formation une **évaluation de départ obligatoire** (Arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

L’objectif de l’évaluation de départ est de déterminer le nombre d’heures nécessaire pour atteindre le niveau afin d’avoir les capacités à prendre la route seul(e) après l’examen du permis.

- Elle permet d’évaluer le coût de votre formation.

- Elle vous sert aussi à découvrir l’établissement, l’enseignant, les qualités que l’établissement vous apporte avant de vous engager au près de l’établissement par un contrat de formation.

Au travers de ce programme, avec l’aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l’équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduit d’une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d’adopter des comportements de conduit citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduit et à celle des autres conducteurs.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repère, des grilles de progression accompagnent l’élève dans l’acquisition des compétences. Elles détaillent le savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre enseignant, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser en réalisant un bilan de compétence.

Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**L’épreuve théorique CODE :**

Pour passer l’épreuve du code : il faut avoir au moins **18 ans minimum** et être titulaire du permis B en cours de validé.

**Cas où vous êtes exempté du code** : Vous n’avez pas besoin de repasser le code si, vous avez obtenu ou renouvelé un permis, il y a moins de 5 ans où si votre code est encore valide (moins de 5 ans)

A l’examen code if faut avoir a**u moins 35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l’intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l’examen, pensez à apporter :

- votre pièce d’identité en cours de validité :

**(*Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l’identité, ,du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l’obtention du permis de conduire)***

[***https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411***](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411)

- votre convocation.

Votre code est valable pendant : *5 ans et vous avez le droit de vous présenter autant de fois nécessaire à l’examen pratique du permis de conduire dans la limite de la validité du code*

**L’épreuve pratique du permis BE se déroule en deux étapes :**

Pour se présenter à l’épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans et avoir un code valides. Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début de l’épreuve. Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite accompagné des véhicules. Vous présenterez un titre d’identité en cours de validité :

**(*Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l’identité, ,du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l’obtention du permis de conduire)*** [***https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411***](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411)

L’épreuve hors circulation 30 minutes. Cette partie teste votre maîtrise technique du véhicule et de la remorque, ainsi que vos connaissances en sécurité : **Vérifications techniques** (contrôle de l’état du véhicule et de la remorque, pneus, freins, feux, attelage, Vérification de l’arrimage du chargement). **Attelage et dételage** (Savoir atteler et dételer correctement la remorque en respectant les consignes de sécurité). **Manœuvre spécifique** (Marche arrière avec précision, en suivant un tracé défini. **Questions de sécurité** (Connaissances sur les risques liés au chargement, aux freins à la signalisation et aux conditions de circulation.

Vous devez réussir cette partie pour accéder à l’épreuve en circulation, sinon l’examen s’arrête.

L’épreuve en circulation 40 minutes. Cette partie teste votre capacité à conduire en toute sécurité avec une remorque sur différents types de routes.

Conduite en conditions réelles (entrer et sortir d’un stationnement avec remorque, prendre des ronds-points et intersections en tenant compte du gabarit, gérer les changements de direction et les dépassements, adapter la vitesse et les distances de sécurité).

Maîtrise des spécificités du véhicule attelé (Anticipation des freinages, prise en compte du gabarit, gestion des angles morts et des trajectoires.

**En cas de faute grave** : non-respect du code, mise en danger, perte de contrôle c’est malheureusement **l’élimination immédiate**

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

A l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation. ***Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat est téléchargeable dès le lendemain sur site Rendez-Vous Permis***.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum

**Le programme de formation :**

**1 : Maîtriser le maniement l’ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible**

*Cette partie est réalisé sur piste fermé.*

**2 : Appréhender la route en fonction du gabarit de l’ensemble et de circuler dans des conditions normales**

*Cette partie se déroule en et hors agglomération.*

**3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.**

*Cette partie se déroule en et hors agglomération.*

**4 :** **Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

*Cette partie se déroule en et hors agglomération.*